



Distribution: Générale

Date: 29 décembre 2015

Original: Anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2016/1/2

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2016. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014–2017

À sa session annuelle de 2013, le Conseil a approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. L'examen à mi-parcours rend compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques, comporte une évaluation des risques et appelle l'attention sur les changements survenus depuis 2013 dont il faudra tenir compte lors de l'élaboration du prochain plan stratégique, qui couvrira la période 2017-2021. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes

En mai 2015, le Conseil a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et s'est félicité de l'engagement à aller au-delà des exigences du Cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui guide l'action du PAM en vue d'atteindre les objectifs de sa politique à l'horizon 2020. Le Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes

(précédemment appelé Cadre de responsabilité en matière de problématique hommes-femmes) comporte des orientations concernant la façon dont le PAM procèdera; il définit des effets directs et des indicateurs opérationnels, contient des échéanciers clairs et précise les responsabilités s'agissant de la mise en œuvre de la politique. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Déclaration relative à l'appétence pour le risque

Comme convenu lors des débats du Conseil consacrés à la Politique du PAM en matière de gestion globale des risques, approuvée à la session annuelle de 2015, le Secrétariat soumet au Conseil, **pour examen**, une version actualisée de la Déclaration relative à l'appétence pour le risque.

d) Point sur la politique en matière de nutrition*

Comme convenu avec le Conseil à sa session annuelle de 2012, tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat doit communiquer au Conseil, à sa session annuelle, un point de la situation concernant la politique en matière de nutrition. Toutefois, étant donné que l'évaluation de ladite politique (phase 1) est présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2015, le point prévu en 2015 a été reporté à la première session ordinaire de 2016. Il aborde les principaux thèmes retenus, en détaillant les mesures prises par le PAM pour mettre en œuvre la politique de 2012 au niveau mondial et à celui des pays, les financements disponibles et les problèmes à prendre en compte pour l'avenir. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

e) Point sur la stratégie en matière de personnel*

À l'issue de l'approbation de la Stratégie en matière de personnel à sa deuxième session ordinaire de 2014, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise œuvre lui soit communiqué régulièrement. Ce document rend compte des progrès accomplis au regard du plan de mise en œuvre de la stratégie. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

f) Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, l'approche de la planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement*

À la demande du Bureau du Conseil d'administration, le Secrétariat présente au Conseil un point sur la feuille de route envisagée pour intégrer l'élaboration du nouveau plan stratégique et de son Cadre de résultats institutionnels avec l'approche de planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Rapports d'évaluation*

➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Questions opérationnelles

6. *Programmes de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des programmes de pays ci-après:

- Guinée-Bissau 200846
- Indonésie 200914
- Tadjikistan 200813

7. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Cambodge 200202

8. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015*

Le Conseil est saisi, **pour information**, du projet de développement ci-après approuvé par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Timor-Leste 200770

b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

d) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

9. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 est présentée **pour information**.

10. ***Questions d'administration et de gestion***

➤ **Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les documents que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI):

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2014;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

11. ***Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2015 lui est soumis **pour approbation**.

12. ***Questions diverses***

13. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.